



République française

AUDE

Commune de ANTUGNAC

Séance du 05 avril 2024

Membres en exercice :

9

Date de la convocation: 20/03/2024

cinq avril deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Patrice BOUSQUET

Présents : 9

Votants: 9

Pour: 9

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Patrice BOUSQUET, Philippe COMTE, Florence FROU, Didier SACCO, Christophe SALVAT, Ferdinand HUGEL, Vera BLAGEVA, Aurore HUGEL, Carole VERGÉ

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Christophe SALVAT

Objet: DM n°1 - M57 - DE_025_2024

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
681 ()	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00 €	330,00 €
011 - 60612	Énergie - Électricité	0,00 €	-1 000,00 €
6541 ()	Créances admises en non-valeur	0,00 €	670,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		0,00 €	0,00 €
Investissement		Recettes	Dépenses
2151 (040)-124	Réseaux de voirie	0,00 €	10 000,00 €
2151	Réseaux de voirie	0,00 €	-10 000,00 €

Préfecture de l'Aude

Date de réception de l'AR: 09/04/2024

011-211100102-DE_025_2024-DE

(041)-124		
TOTAL INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €
TOTAL	0,00 €	0,00 €

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Philippe COMTE
Signé

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié